



Voeux du Maire

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2018

N°319

LE MOT DU MAIRE

Les nouvelles activités périscolaires
« ou l'art de faire bouillir l'angle droit à 90° »

I. Jusqu'en 2013, les enfants de nos écoles maternelle et primaire vivaient aux rythmes suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 à l'exception du mercredi qui était libre pour le repos, les grasses matinées ou les activités sportives et culturelles des enfants. C'était l'époque de l'école publique gratuite et obligatoire. A ce temps scolaire s'ajoutait cependant les jours d'école, une garderie communale avant et après la classe, ainsi que la cantine. Chacun jouait donc son rôle et l'aide communale allait à l'école "scolaire" et aux associations dans leurs rôles fondateur, éducatif et social.

II. Puis vint le temps de la réforme des Ministres « PEILLON, HAMONT et BELKASEM ». Dès lors, encouragée par de belles promesses de financement de l'État et la garantie abondamment claironnée sur le thème de **l'intérêt de l'enfant**, la commune comme beaucoup d'autres, mettait en place ces **Nouvelles Activités Périscolaires**, ce qui en clair se sont traduites par un solide cornaquage de l'État, naturellement financé par la commune. Cela signifiait que la charge locale n'était pas du tout la même selon qu'elle s'adresse aux zones rurales ou au 16ème arrondissement.

A Sainte-Anastasie, cela s'est traduit :

- Par un temps de classe de 8h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis.
- L'instauration d'une demie journée de classe le mercredi matin et la suppression d'une demie journée de classe le vendredi après-midi, les NAP se déroulant le vendredi après-midi (3h).

Or très vite, ce qui était censé être de l'intérêt de l'enfant se transforma en un rythme d'enfer pour ceux-ci, puisque dans bien des cas, ce temps complet de présence de 47h par semaine leur était imposé, alors que l'on n'aurait jamais osé le demander à un adulte. Notons que ce temps se déroulait en partie hors de la présence du personnel de l'Éducation Nationale, puisque celui-ci statutairement n'était présent que pendant 24h par semaine.

Ceci étant, à contre courant de la majorité des écoles publiques de notre académie, cela nous isolait dans une situation assez particulière.

III. Puis à la rentrée 2016, nouvelle donne et nouvelle réforme. Cette fois c'est le Ministre BLANQUER qui décida en cascades tardives plusieurs mesures :

- Laisser le libre choix aux communes (?) de revenir ou non aux 4 jours par semaine en pavant toutefois la procédure d'un véritable labyrinthe administratif.

- Cependant, dans ce contexte, 81 % des communes de notre académie décidaient de faire le choix des 4 jours et celles qui l'avaient fait s'en déclaraient satisfaites.

- Cela ne suffisant pas, le Ministre annonçait selon les meilleurs techniques de l'enfumage, la suppression progressive des quelques financements encore crédibles. Le tour était joué ! Braves gens dormez en paix. (sans compter la suppression des emplois aidés).

Suite en page 2

IV. Aujourd'hui c'est donc avec réalisme et hors de toute passion qu'il nous faut prévoir le budget communal 2018 et ceux qui suivront.

Néanmoins nous appliquerons la règle que nous n'avons pas choisie, celle de l'Éducation Nationale et de quelques puissants syndicats « maison ». Nous nous conformerons donc aux avis des conseils d'écoles.

Précisons toutefois que cette décision ne sera pas sans conséquence sur le coût de l'opération, puisque dans l'hypothèse où nous resterions aux rythmes des 5 jours, le coût – à moins de faire appel à l'impôt – passera pour les familles de 4 € à environ 70 € par mois. (voir pièce-jointe)

V. Notre proposition « **plan mercredi libre** » :

- Revenir simplement aux 4 jours d'avant PEILLON, c'est-à-dire aux temps scolaires encadrés par le personnel de l'Éducation Nationale. C'est le rôle et la fonction de l'État.

- Libérer le mercredi et ainsi redonner à nos associations leur rôle historique, social et éducatif justifiant parfaitement le financement communal.

- Pour ce faire, l'ensemble de nos installations sportives serait réservé prioritairement à cet usage.

- Notons que depuis 2014 nos associations subissent un véritable assèchement de leurs effectifs jeunes du mercredi qui, dans certain cas, les quittent pour s'inscrire dans les communes restées ou revenues aux 4 jours.

- Aujourd'hui, 81 % des communes de l'académie ont fait ce choix ainsi que dans le Var (PJ)

- Les associations qui librement feraient ce choix, seraient soutenues financièrement par la commune, ce qui lui permettrait de poursuivre, sans augmentation fiscale, ses axes de priorités : écoles, associations, social.

VI. Pour conclure, il faut bien le faire au grand jour pour équilibrer un débat que nous voulons libre, limpide et serein.

- Tout d'abord, nous confirmons bien les chiffres que nous annonçons. Ils émanent de l'Éducation Nationale et de l'Association Nationale des Maires de France et ont souvent été repris dans la presse locale. Tous nous confirment que la population scolaire de Sainte-Anastasia n'est pas constituée d'une nouvelle race d'homosapiens et qu'elle est dans l'ensemble, d'un niveau égal à la moyenne.

- Que selon le Ministre, le rythme de 4 ou 5 jours n'a aucune incidence sur le niveau scolaire des élèves.

- En particulier je ne ferai pas mienne la déclaration d'un délégué de parents d'élèves qui affirmait récemment que **le niveau de l'école primaire en mathématiques et en français était si faible et catastrophique qu'il était indispensable de consacrer le mercredi matin à un véritable rattrapage scolaire.** (SIC)

Je pense simplement que dans cette hypothèse, le problème serait à soumettre à l'Éducation Nationale et non à la commune.

- Enfin, il est possible de s'interroger sur l'attachement émouvant à ne pas faire école le vendredi après-midi, choix à l'évidence très avantageux pour les adultes bénéficiant ainsi d'un week-end prolongé... ce qui n'est évidemment pas le cas pour les enfants !

Et maintenant n'en parlons plus, nous nous en remettons à la décision des conseils d'écoles puis au pouvoir discrétionnaire de Monsieur le Directeur Administratif des Services de l'Éducation Nationale.

En effet, il y a plus fort que l'éléphant...

Jean-Pierre MORIN



Congrès des maires – Rythmes scolaires : au moins 80% des communes reviendraient aux quatre jours à la rentrée prochaine

23/11/2017

Éducation - Enseignement Supérieur / Finances – Commande publique

L'enquête 2017 de l'Association des maires de France, sur « les nouvelles organisations du temps scolaire » a été publiée à l'occasion du 100e Congrès des maires. A l'en croire, la semaine de quatre jours pour les écoliers français sera de nouveau la norme à la rentrée 2018.

« La semaine de quatre jours devrait être majoritaire à la rentrée 2018. » C'est l'un des enseignements tiré de l'enquête* menée par l'Association des maires de France et publiée à l'occasion de son congrès 2017. Depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en 2013, l'AMF a mené chaque année une enquête afin de mesurer les impacts de cette réforme pour les communes et leur intercommunalité. Cette année, le contexte était particulier avec la publication du « décret Blanquer » du 27 juin 2017 permettant le retour à la semaine scolaire de quatre jours (voir notre article du 28 juin 2017). Si cette année 43 % des communes sont revenues à 4 jours, elles pourraient être bien plus nombreuses à la rentrée prochaine. Car sur les 57 % des communes qui sont restées à 4,5 jours, seule une toute petite partie (7%) est décidée à conserver cette formule et 40% veulent repasser à 4 jours. Entre les communes déjà à quatre jours et celles qui sont décidées à y passer à la prochaine rentrée, cela fait donc 79% des communes qui reviendraient à l'avant réforme Peillon.

Et encore, ce n'est qu'un minimum puisque la très grande majorité (53%) des communes aujourd'hui à 4,5 jours ne savent pas quelle sera leur position. Elles attendent les résultats des concertations locales et/ou une meilleure visibilité sur les financements. Sur ce dernier point, l'intervention de Jean-Michel Blanquer au Congrès des maires a peut-être rassuré les derniers partisans de la semaine à quatre jours.

Estimation financière et tarifaire des NAP

2017-2018

Coût réel

Coût ODEL VAR	20 964.00
Aide de la CAF	- 3 000.00
Participation des parents	- 1 800.00
arrondi à	16 100.00
Salaires des NAP	9 775.00
Salaires garderie du mercredi	1 040.00
Salaires restaurant et ménage du mercredi	13 831.00
Coût réel	39 646.00
Fond d'amorçage	- 5 000.00
	34 646.00

Sous la base de 50 enfants (moyenne)

Participation des parents	1 800.00
Soit par enfant pour 10 mois	36.00
Par mois par enfant	4.00

Coût réel pour la commune 34 646.00

2018-2019

1ère simulation sans les aides de l'État

Coût ODEL VAR	20 964.00
Salaires des NAP	- 9 775.00
Salaires garderie mercredi	- 1 040.00
Salaires restaurant et ménage du mercredi	13 831.00
	45 610.00

Sous la base de 50 enfants (moyenne)

Participation des parents	45 610.00
Soit par enfants pour 10 mois	912.20
Par mois par enfant	91.20

2018-2019

2ème simulation avec aide de l'État

Coût ODEL VAR	20 964.00
Aide de la CAF	- 3 000.00
	17 964.00
Salaires des NAP	9 775.00
Salaires garderie mercredi	1 040.00
Salaires restaurant et ménage du mercredi	13 831.00
	42 610.00
Fond d'amorçage	- 5 000.00
	37 610.00

Sous la base de 50 enfants (moyenne)

Participation des parents	37 610.00
Soit par enfants pour 10 mois	752.20
Par mois par enfant	75.22

PS : pour l'année scolaire 2018-2019, ces chiffres ne sont que des évaluations susceptibles d'évoluer en fonction des aides extérieures, des coûts des prestataires et des effectifs inscrits.

Les effectifs - Inscrits ou réellement présents (journée)

2014/2015

2016/2017

Inscrits
Réel

3 014
2 499

2 721
2 114

Semaine de quatre jours : la nouvelle carte du Var

Hier, l'Éducation nationale a communiqué la liste des communes varoises, qui ont fait le choix de rester à 4,5 jours d'école par semaine, d'opter pour quatre jours... et celles encore dans le flou

Bouleverser les rythmes scolaires pour la rentrée de septembre, ça semble facile sur le papier. C'est plus compliqué quand on y regarde de plus près... et qu'on s'y prend début juillet. Hier, direction des services départementaux de l'Éducation nationale et syndicats ont planché sur le sujet sous le regard inquiet des maires et autres organisateurs de transports. Objectif: observer le décret publié mercredi 28 juin au Journal officiel et faisant la part belle aux choix des communes.

Bilan de l'opération, une grosse migraine, des évolutions en cours de journée et quelques zones de flou. Ce qui semble définitivement établi à regarder le listing publié par l'Éducation nationale sur son site hier en fin de journée, c'est que les enfants de 31 communes varoises auront cours 4,5 jours par semaine l'année prochaine. Leur

commune n'a pas manifesté l'intention de modifier le rythme en place.

« Une satisfaction »

En revanche, pour la quasi-totalité des 107 communes ayant demandé la grasse mat' du mercredi matin, l'Éducation nationale a donné sa bénédiction. Reste trois cas compliqués (La Londe, Cogolin et Saint-Maximin) qui nécessitent de nouvelles discussions avec les organisateurs de transports scolaires. Voir la majorité du Var revenir à la semaine de quatre jours est une « satisfaction », commente le SNE-CSEN (Syndicat national des écoles-Confédération syndicale de l'Éducation Nationale) qui assure avoir été le syndicat le plus militant sur le sujet. Il estime cependant que l'organisation de la transition, à la dernière minute aurait mérité un peu plus d'élan.

P.-H.C.
phcoste@nicematin.fr

QUEL RYTHME À LA RENTRÉE 2017 POUR VOS ENFANTS ?



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL en date du 21/12/2017

Délibération n°2017-53 Convention de prestation de service AIST83

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var (A.I.S.T. 83) une nouvelle convention conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 rectifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

La présente convention est valable jusqu'au 31/12/2018. Elle est renouvelable par reconduction expresse par période d'un an.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'A.I.S.T. 83.

Délibération n°2017-54 : Modification statutaire de la SPL «ID83»

Par délibération en date du 13 novembre 2017, le Conseil d'administration de la SPL « ID83 » s'est prononcé favorablement sur le projet d'évolution statutaire de la SPL, lequel sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société.

Cette SPL peut accompagner les petites et les moyennes communes rurales qui le demande pour les aider à mettre en œuvre des projets.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des modifications statutaires de la SPL « ID83 » et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de modification statutaire de la SPL "ID83" dont une copie sera annexée à la présente délibération pour être transmise au représentant de l'État et soumise au contrôle de légalité ;

D'HABILITER en conséquence le représentant de la commune de Sainte-Anastasio/Issole à l'Assemblée Générale de la SPL "ID83" à porter un vote favorable aux résolutions qui en résultent et à l'adoption des statuts modifiés de la SPL.

TRAVAUX DU MOIS

Espaces verts :

- Débroussaillage et élagage des arbres virage de Naple, talus de la coopérative, Pré de Naple
- Nettoyage Parking des Ferrages
- Ramassage des feuilles rue de Provence
- Nettoyage cascade Molières
- Elagage des branches cassées avec la nacelle Tennis, Gaou de vie, chemin des Breguières,

Divers :

- Mise en place des containers chemin de la Grande Vigne
- Nids de poule Naple, chemin des Bréguières, Gare

Travaux :

- Travaux dans les Ecoles
- Installations plaques de signalisation touristique à la Mairie et à la Coopérative



CULTURE

« SOUS LEURS REGARDS

Nicolas et ses Maîtres »

Né à Pskov en Russie, Nicolas est un jeune peintre de 21 ans, depuis longtemps passionné d'Histoire de l'Art. Après quelques années de cours de dessin, il se lance dans la peinture et présente aujourd'hui près d'une centaine d'œuvres, essentiellement des visages. Il nous entraîne « sous leurs regards » dans un vis-à-vis personnel avec chacun de ces portraits qui nous scrutent et nous interrogent. Il nous entraîne également dans la présence mystérieuse et amusée des grands maîtres dont les œuvres sont pour lui une première source d'inspiration.

*Cathy SABATIER,
Adjointe à la Culture*



Nicolas DURRANDE

« SOUS LEURS REGARDS, Nicolas et ses Maîtres »



Du 9 au 11 et du 16 au 18 Février 2018

VERNISSAGE le vendredi 9 février à partir de 18h

Galerie Albert Garnier

Sainte Anastasio-sur-Issole

Participation de Francine BERCKMANS, viole de gambe et Eléonore CALDERARI, chant.
Airs baroques, soli de viole de gambe.



ALSH Ste-Anastasio / Forcalqueiret

Vacances de février 2018

Permanences

en Mairie de 14h00 à 16h30

Les mercredis 07 et 14/02/2018

en Mairie de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h00

à la Garderie de l'école

Les vendredis 02 et 09/02/2017

Pour tous renseignements : Mme BOIDIN
Françoise, directrice au 06.89.77.86.73

*Eliette BERTHET,
Adjointe chargée des Affaires scolaires*

LA VIE AU VILLAGE



BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Est installée à Sainte-Anastasie au Parking des Ferrages, une borne destinée aux usagers de véhicules électriques.

La Commune a confié cette installation au SYMIELEC VAR (Syndicat Mixte d'Electricité du Département).

Ce point de charge renforce un réseau qui compte, à ce jour, 120 bornes sur l'ensemble du Département.



Ce réseau est compatible, pour les porteurs de carte d'abonné, avec les réseaux de prise de recharge en place dans d'autres départements. Il est également accessible à tout autre utilisateur non abonné qui réglera sa consommation soit par paiement sur Internet, soit avec sa carte bleue ou son Smartphone sans contact.

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint

BOULANGERIE

C'est avec beaucoup de fierté que ce dernier mercredi nous avons partagé la consécration de la compétence de notre boulanger M. Alexandre CHRISTOPHER et son épouse. En effet, le Grand Maître Jean GUINATI de la confrérie Saint-Antoine est venu, accompagné de deux de ses confrères M. GIORSETTI et M. DEGLIAMEM, remettre la médaille d'argent et le diplôme reconnaissant les hautes qualités techniques et professionnelles de M. et Mme CHRISTOPHER.

Rappelons que cette distinction n'est attribuée qu'avec parcimonie au meilleur représentant d'une discipline donnée qui cette année mettait en concurrence des boulangers artisanaux distingués par un jury indépendant.



LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES à SAINTE-ANASTASIE-SUR- ISSOLE Le 17 FEVRIER 2018



La Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA, représentée par son Groupe Local Sainte-Baume Val d'Issole, vous propose une sortie naturaliste : la découverte de l'Issole à Sainte-Anastasie-sur-Issole, à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides.

Cet évènement commémore tous les ans, la signature de la Convention de Ramsar, validée en 1971 par 88 pays. L'objet de cet accord international est la protection de ces milieux marqués par une grande diversité : étangs, marais, lacs, tourbières, estrans, eaux stagnantes ou encore eaux courantes.

Outre leur intérêt écologique, ces espaces sont d'une grande importance pour les hommes : ils jouent un rôle dans la maîtrise des crues, ils représentent des filtres naturels et participent à l'alimentation en eau nécessaire aux populations et aux activités agricoles.

Un état des lieux montre une baisse des surfaces et de la qualité de ces milieux fragiles impactés par les activités humaines : urbanisation, prélèvement d'eau, extraction, stockage ou encore l'arrivée d'espèces exotiques.

L'Issole est un cours d'eau reconnu pour sa biodiversité et pour son importance stratégique : la rivière alimente le lac de Carcés, réservoir essentiel pour la population toulonnaise.

Consciente de l'importance de ce patrimoine naturel, la municipalité de Sainte-Anastasie-sur-Issole et des communes environnantes ont mis en place des stratégies pour le préserver.

Si vous souhaitez nous retrouver et découvrir les habitants de ce milieu « Entre terre et eaux » rendez-vous le **samedi 17 février 2018 à 14h30 au parking de l'ancienne gare**. La sortie est accessible à tous, prévoir des chaussures de marche.

Dans l'attente de vous y rencontrer !

LA VIE ASSOCIATIVE



CLUB DES CIGALES

Après les Galettes des Rois un autre moment de convivialité autour des «CREPES MAISON» est offert aux Cigales le **samedi 24 février 2018 à 14h30** à la salle polyvalente

Pensez à vous inscrire avant le 17 février au 04.94.72.21.98 ou au 06.60.81.61.85

Vous retrouverez cette convivialité dans chacun de nos ateliers ouverts à toutes et à tous :

Convivialité et loisirs
Libres et sans contraintes
Une compagnie agréable
Beaucoup d'activités pour Dames et Messieurs

Danse, peinture, aquarelle,
Ecriture, tricot,
Sorties et voyages

Couture, jeux de société,
Informatique, Internet,
Gagnez des connaissances en
Anglais, provençal
Livres à la bibliothèque
Evènements ponctuels, thés dansants,
Sourions ensemble à la vie
(Atelier « Jeux de Mots »)

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ

En présence de 40 personnes et dans une bonne ambiance, les assemblées générales de "Si Tasie m'était conté" se sont déroulées ce vendredi 26 janvier. Après avoir approuvé le rapport moral et les comptes financiers de l'association, le nouveau bureau a été élu :

Jean Marie ROY : Président
Ghislaine ABERT : secrétaire
Patrick CHAUSSIN : trésorier
André SIMONEAU : membre
Bernard THIBAUT : membre.

Il a été également annoncé la création d'un atelier "Généalogie". Ces réunions d'échanges et d'entraides se feront une fois par mois. La première réunion aura lieu le vendredi 16 février de 14h00 à 16h00 dans nos locaux. Elles nous permettront d'approfondir nos connaissances et de faire avancer nos arbres respectifs. Chacun fera ses recherches individuelles à côté des autres et pourra solliciter un conseil ou partager sa joie ou sa peine sur le résultat de celles-ci.



Le **Football Club** de Sainte-Anastasia présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018 à tous les lecteurs de ce bulletin.

Dès à présent, le club recherche pour la saison prochaine (2018 / 2019) des personnes souhaitant s'investir dans le bénévolat sportif en tant qu'entraîneur de jeunes footballeurs.

Pour tous renseignements, veuillez contacter la Présidente du FC Ste Anastasia, Madame Caroline BONARDI (06.85.76.03.26 - bonardi9@aol.com)



La Saint-Just COMMUNIQUÉ

Sainte-Anastasia, comme tous les villages de Provence cultivait et commémorait tout au long de l'année ses fêtes d'antan qui souvent étaient liées au cycle des saisons, à l'activité des champs, des vignes, des fabriques environnantes.

Les moyens de communication actuels n'existaient pas à cette époque là, ainsi ces fêtes étaient l'occasion pour le village de se retrouver, de festoyer et d'oublier les vicissitudes du quotidien.

Ce qui peut apparaître aujourd'hui comme du folklore est véritablement vécu et ressenti par les provençaux comme un retour aux sources et faisant partie intégrante de leur racine. C'est avec beaucoup de joie, dans la mesure de ses moyens que l'Association "La Saint-Just" souhaite perpétuer ces coutumes et fêtes populaires, de faire découvrir aux habitants et touristes ces traditions locales.

Cette belle volonté de renaissance a commencé avec le rétablissement de la Fête votive "La Saint-Just" hommage au saint patron du village qui fut un succès.

Nous désirons continuer cette aventure avec vous et vous convions à homologuer la naissance de l'Association " La Saint-Just " lors de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE le **JEUDI 15 FEVRIER 2018, à 17h30**, à la **Salle Polyvalente** de Sainte-Anastasia.

Nous comptons sur votre présence.

Un pot d'amitié clôturera cette rencontre.

Les Membres Fondateurs.

Le calendrier des manifestations

Vendredi 9 février :

Vernissage Exposition Nicolas DURRANDE à 18h
Galerie Garnier

Exposition du 9 au 11/02 et du 16 au 18/02 de 15h à 18h

Samedi 10 février : Concert "Mozart" par l'EIMAD à 18h30 salle polyvalente

Dimanche 25 février :

Loto APESA à 14h Salle polyvalente

Petites annonces :

VDS PARC CARRÉ Pliable COMBELLE BOIS
VERNIS NATUREL avec tapis de sol. Très bon état.
25 euros. Tel : 06.01.96.95.44

Le carnet de Sainte-Anastasie

Remerciements :

André JULIANS et sa famille remercie les présidents et les membres des associations ainsi que toutes celles et ceux qui ont accompagné son épouse Michèle JULIANS.



ENEDIS vous informe que la pose des compteurs LINKY se fera sur Sainte-Anastasie entre les mois de février à mai 2018.

Un courrier sera envoyé par ENEDIS 30 à 45 jours avant le remplacement du compteur.

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint

Une **SOIRÉE** avec **MOZART**
Concert par les élèves de l'EIMAD

SAMEDI
10 FÉVRIER 2018
18h30
Salle des fêtes
SAINTE-ANASTASIE SUR-ISSOLE

ENSEMBLE DE CLARINETTES

CHORALE D'ADULTES

CONCERT ENTRÉE LIBRE

RENSEIGNEMENTS 04 94 37 32 67
ÉCOLE INTERCOMMUNALE MUSIQUE ARTS DANSE
Saison 2017-2018

EIMAD
Provence verte

Le Maire et le Conseil Municipal ont l'honneur de vous inviter à une soirée « Mozart », concert par les élèves de l'EIMAD (École Intercommunale Musique, Arts plastiques et Danse) de la Provence Verte

Le samedi 10 février 2018
à 18h30

Salle polyvalente de Sainte-Anastasie

Ce concert s'adresse particulièrement à tous ceux qui se sentent concernés par l'éducation culturelle et artistique de la jeunesse.



Le traditionnel repas de Noël offert à nos anciens le 16 décembre 2017 fut un moment privilégié à partager ensemble.

C'est la joie de retrouver des ami(e)s, de déguster un bon repas et d'écouter des chansons, de les chanter puisqu'elles rappellent de bons souvenirs.

La municipalité est très attentive à la qualité de vie des séniors qui habitent depuis toujours à Sainte-Anastasie ou qui, plus récemment, sont venus s'installer pour passer leur retraite dans notre commune.

Un grand merci à ma commission qui ne ménage pas ses efforts pour cette occasion, à Jean-Max et sa collaboratrice pour leur animation toujours très appréciée.

Eliette BERTHET, Adjointe Affaires sociales



INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS LOCALES

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H
et le Mercredi de 13H30 à 16H30
Tel : 04.94.69.64.40

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8H30 à 12H et le Mercredi de 14H à 16H30
Samedi de 9h à 12h00
Tél : 04.94.72.27.40

DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H
Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27
Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,
Le Val et La Roquebrussanne

RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"
Le 1er mardi de chaque mois
(se faire inscrire en Mairie au préalable)

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SOLIDARITE DU VAL D'ISSOLE

EPIKERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Place de la Poste Forcalqueiret

Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 10h à
12h

Vendredi après-midi de 14h à 16h

DRESSING SOLIDAIRE Ouvert à tous

13 av. de la Libération Forcalqueiret

Ouvert mardi et samedi de 10h à 12h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h30

GAZDA Jean 0649663403 / CLERC 0613976425

LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire

Tél : 06.68.16.23.67

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés
(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08

Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque
mois de 10H30 à 11H30

DIVERS

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de
l'Hôpital à Brignoles, 2 fois par mois de 9h à 12h
Pour tous renseignements ou rendez-vous
Tél au 04.98.05.93.81

C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés
Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles
Cité Administrative, Rue des Déportés
Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

Le CENTRE d'INFORMATION et de RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :

A Brignoles : Mission Locale

TERRE : 1er mercredi du mois toute la journée
et les autres mercredis de 13h30 à 15h30

MARINE : le 1er et 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

AIR : le 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

Renseignements CIRFA au 04.22.43.90.10

ou la **Mission Locale 04.94.59.03.40**



NUMEROS UTILES

MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40

- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

- Service cantine : 04.94.69.64.40

Fax : 04.94.69.64.41

POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82

Mail : pm@ste-anastasiie.fr

- M. LEPAGE 1er Adjoint (Urbanisme) :

04.94.69.64.45 reçoit tous les matins
de 9H à 11H30

- Mme BERTHET 2ème Adjoint (Action Sociale) :

Tel : 04.94.69.64.40

reçoit le lundi de 10h à 11h30 et mardi, jeudi et
vendredi de 9H à 11H30

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y
compris les simples contacts ou demandes de
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**

FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à

Rocbaron : **04.94.86.40.24**

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
32 37

DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83

Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis
à votre disposition pour contacter France Télécom

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.83.95.42.30